

Concours de jeunes chercheurs 2017

Pour fêter son quarantième anniversaire, la revue *Déviance & Société* lance un concours ouvert aux **doctorants ou post doctorants ayant soutenu leur thèse postérieurement au 1 janvier 2011**.

Ces jeunes chercheurs sont invités à présenter un texte portant sur l'analyse par les **sciences sociales des normes et des déviances, y inclus (mais sans exclusivité) le crime et la Justice**. Il peut s'agir d'un compte-rendu de recherches ou d'un état des savoirs international.

Sans que les thèmes suivants soient exclusifs, un intérêt particulier est porté à :

- la fraude fiscale des entreprises ou des particuliers et son contrôle, y compris sa dimension internationale ;
- la cybercriminalité et la cybersécurité ;
- la délinquance environnementale et son contrôle ;
- les analyses quantitatives.

Les lauréats seront invités à présenter leur recherche lors d'un **colloque** organisé à Paris à l'automne 2017 par *Déviance & Société*.
Leur texte sera ensuite **publié** dans la revue *Déviance et Société*.

Les textes devront être envoyés **avant le 1 mars 2017** à l'adresse suivante : deviance-et-societe@cesdip.fr avec la mention **concours de jeunes chercheurs 2017**. Les coordonnées des auteurs devront comprendre leur université et leur discipline, ainsi que – pour les docteurs – la date d'obtention du titre.

Ils devront être rédigés **en français** et comprendre entre **50 000 et 75 000 signes (espaces, notes et références compris)**. Ces textes devront suivre les règles de présentation qui figurent à la fin de chaque numéro de la revue *Déviance & Société*.

Il est néanmoins permis aux candidats de soumettre un texte en anglais. S'ils sont sélectionnés, leurs articles seront toutefois publiés en français.

Le groupe chargé par le Comité éditorial de *Déviance & Société* de gérer ce concours **accusera réception** des textes envoyés avec la mention *concours de jeunes chercheurs*.

Puis il soumettra chacun d'eux à l'avis de trois évaluateurs. Chaque évaluateur examinera le texte préalablement anonymisé et proposera au groupe de travail soit son acceptation soit son rejet.

Enfin, le groupe de travail établira, avant le 31 juillet 2017, au sein des admissibles un classement des textes admis et retiendra parmi ceux-ci, pour publication, au maximum 7 lauréats.

Les décisions du groupe de travail sont sans appel.